

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
**Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise**

2018/85

Paraphe : 

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n°DB2018/42

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le cinq novembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CITOYENS ET TERRITOIRE

Le Président présente l'association Citoyens & Territoires - Grand Est qui est une association loi 1901, créée en 1994 sous le nom de Carrefour des Pays Lorrains, basée à Colombey-les-Belles.

Plus qu'une association d'élus, elle est composée d'adhérents distingués en 3 collèges : organisations territoriales, organismes partenaires (dont le monde associatif) et professionnels du développement des territoires.

Ses missions sont les suivantes :

- Favoriser, soutenir, encourager l'émergence de projets de développement local, de participation citoyenne, d'éducation populaire dans tous les territoires de la région Grand Est.
- Regrouper au niveau régional toute structure ou personne impliquée dans les politiques de développement territorial et établir un réseau d'échanges d'expérience et d'information, de formation et de réflexion prospective.
- Susciter toutes propositions de politique publique susceptibles d'assurer le développement équilibré des territoires de la région Grand Est
- Favoriser l'information, les échanges et la coopération à l'échelle européenne.

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes, structure porteuse du GAL de l'Argonne Ardennaise sera un appui pour les membres du GAL ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ACCEPTE d'adhérer à l'association CITOYENS & TERRITOIRES
- PREND ACTE que le cout annuel actuel de l'adhésion est de 718 euros
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président.


Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

13 NOV. 2018